RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.M SERVICE
Société par Actions Simplifiée unipersonnelle
Au capital de 1.500€
3 Rue des rosiers
95350 SAINT BRICE SOUS FORET
RCS PONTOISE 819 311 200

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 19 MAI 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE 19 MAI à 18H00

L'associé unique de SASU A.M SERVICE, société par Actions Simplifiée au capital de 1.500€, dont le siège social est sis 3 Rue des rosiers - 95350 - SAINT BRICE SOUS FORET, inscrite au RCS de PONTOISE sous le numéro 819 311 200, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège de la société.

Sont présents :

- Monsieur Abdelkarim MOUHOUBI 1.500 actions
- Madame Mihaela TURCAN (Futur Président et Actionnaire)

TOTAL : 1.500 actions

Seuls actionnaires de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la Société.

Dès lors, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Madame Mihaela TURCAN, futur président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur les ordres du jour suivants :

ORDRES DU JOUR

- Changement de Président
- Cession d'actions
- Modification des Statuts

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

1. Une copie de la lettre adressée à chaque associé,
2. Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.
L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des actionnaires prend acte de la démission de la présidence de Monsieur Abdelkarim MOUHOUBI à compter de ce jour.

La collectivité des actionnaires décide de nommer Président Madame Mihaela TURCAN en remplacement de Monsieur Abdelkarim MOUHOUBI, à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Monsieur Abdelkarim MOUHOUBI, actionnaire, souhaite céder 1.500 actions à Madame Mihaela TURCAN.

La nouvelle répartition du capital sera la suivante :

- Madame Mihaela TURCAN: 1.500 actions

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des actionnaires décide de modifier les statuts en conséquence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs à Madame Mihaela TURCAN pour effectuer toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et l'ensemble des actionnaires.

M. Abdelkarim MOUHOUBI



Mme Mihaela TURCAN

